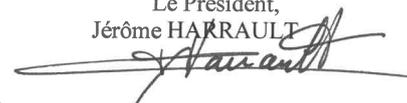


Le Comité Syndical est convoqué au Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA) – 33, rue du Lavoir - Allonnes le  
**LUNDI VINGT-NEUF MARS DEUX MILLE VINGT-ET-UN à 18 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Elections Départementales 2021
- Mutualisation
- Vidéo protection
- Maison France Services
- Affaires diverses

Le 22 mars 2021  
 Le Président,  
 Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA) – Salle Galaxie d'Allonnes sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Président, en réunion ordinaire.

**Etaient présents :**

- *Délégués titulaires* : HARRAULT Jérôme, BERTHELOT Philippe – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice – *Commune de Brain sur Allonnes*, PONCET Armelle, MÉDICI Roger – *Commune de La Breille-Les-Pins*, BERTIN Guy, DELAUNAY Willy – *Commune de Neuillé*, TALLUAU Gilles – *Commune de Varennes-sur-Loire*, MIGLIERINA Jean-François, DUBOIS Martine – *Commune de Villebernier*, BERTRAND Béatrice, NAUDIN Thierry – *Commune de Vivy*.
- *Déléguée suppléante avec voix délibérative* : JOUSSELIN Christine – *Commune de Varennes-sur-Loire*,
- *Délégués suppléants sans voix délibérative* : NEAU Maryvonne – *Commune d'Allonnes*, BOUCHER Annick – *Commune de Brain sur Allonnes*.

**Etaient absents et excusés :**

- *Déléguée titulaire* : LANGÉ Christiane – *Commune de Varennes-sur-Loire*.
- *Délégué suppléant* : Néant.

**Secrétaire de séance** : PONCET Armelle.

**Assistaient également à la réunion :**

- RAIMBAULT Jean-Luc – Secrétaire du SIVM,
- PÉLISSON Nicolas – Directeur Général des Services de Vivy.

**Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2021**

DCS 2021-03-01 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 08/04/2021  
 Acte 7.1.1 Finances locales – Décisions budgétaires / Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport joint ;

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Même si la loi n'impose ce débat d'orientations budgétaires (DOB) que dans les collectivités de 3 500 habitants et plus et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les communes et EPCI de taille démographique inférieure peuvent également en organiser un.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le Comité Syndical,

Sur proposition de M. le Président,

- prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire qui lui a été présenté.

**Elections Départementales 2021**

A l'approche des élections Départementales qui sont programmées les 13 et 20 juin prochains, M. Guy BERTIN rappelle que le SIVM du Pays Allonnais est une force pour les communes du territoire tant auprès des services de l'Etat que de l'Agglomération. C'est un espace de solidarité, de réflexion et de soutien, qui malgré les différences et particularités de chaque commune permet de mutualiser les personnels et les équipements et de réaliser des projets communs. Ce soutien a notamment politiquement permis le développement de la Zone d'Activité de La Ronde, la création du Pôle d'équilibre

d'Allonnes, le projet de la Chevalerie de Sacé avec la halte équestre de La Breille-les-Pins et défendu le maintien de la réalisation prochaine du nouvel échangeur autoroutier de Brain-sur-Allonnes sur l'A.85.

Aussi, cette échéance électorale, quel que soit le positionnement de chacun, ne doit pas remettre en question cette union de territoire et de projets.

M. Jean-François MIGLIERINA, Mmes Béatrice BERTRAND et Armelle PONCET revendiquent la liberté de chacun face aux échéances électorales sans que cela doive influencer ni remettre en cause l'union et le soutien des projets du SIVM.

Le Comité Syndical retient cette position.

### Mutualisation

M. le Président aborde le sujet de la mutualisation en rappelant les différents échanges et réunions intervenus en 2020 entre les services techniques des communes. Il fait part des formations d'élus organisées depuis le début de l'année à Allonnes et celles à venir.

M. Guy BERTIN indique que la Communauté d'Agglomération propose un schéma de mutualisation de services auquel les communes du territoire doivent répondre et qu'il y aurait lieu de porter un intérêt au service d'instruction des ADS.

Pour un certain nombre d'élus, le périmètre de l'agglomération n'est pas adapté aux besoins de mutualisation des petites communes et que celui du Pays Allonnais est plus pertinent.

M. Yves BOUCHER rappelle que le SIVM a mis en place une Conférence de l'Entente du Pays Allonnais et que ses membres, désignés par chacun des conseils municipaux, doivent se réunir au moins une fois par an. Au cours de cette réunion, il est fait le point sur les projets d'acquisition de matériel, sur les échanges de personnels et d'équipements et sur les formations des agents. Une répartition des tâches entre les communes est également arrêtée.

L'utilisation des matériels et équipements mutualisés doit faire l'objet d'une attention soignée de la part des agents souligne M. le Président afin d'éviter des frais de remise en état trop coûteux et assurer une durée de vie plus longue.

### Vidéo protection

Le point sur l'avancement de la vidéo-protection est fait par collectivité.

- Allonnes a fait établir un devis pour l'ensemble des installations. L'équipement se fera en deux ou trois temps après que les dossiers de demande de subvention auront été faits.
- Pour Brain-sur-Allonnes, l'étude est en cours par la même société qu'Allonnes.
- Le Conseil Municipal de La Breille-les-Pins n'a pas donné son accord à une installation de ce type dans l'immédiat.
- Neuillé est d'accord pour participer au schéma de territoire et sollicitera, dans un premier temps, les services de gendarmerie pour la réalisation d'une étude et d'un diagnostic des besoins.
- Varennes-sur-Loire ne donne pas suite à cet équipement en raison du coût.
- Villebernier est toujours intéressée par l'installation d'une ou deux caméras mais ce n'est pas la priorité actuellement.
- Vivy a débuté l'installation de son équipement par la société LERAY Sécurité.

### Maison France Services à Allonnes

Les travaux de réalisation de la Maison France Services à Allonnes toucheront à leur fin au courant du mois de mai prochain indique M. le Président. Deux agents d'accueil à temps non complet, 24h/semaine, doivent être recrutés pour une prise de poste envisagée le 1<sup>er</sup> juin 2021. Le dossier de labellisation est en cours de constitution au niveau des services de la Préfecture.

Le coût de fonctionnement annuel estimé de cette MFS est de 61 300.00 €. Le coût restant à la charge des communes du Pays Allonnais serait de l'ordre de 12 700.00 €, soit 1.02 €/habitant.

M. le Président rappelle que ce sujet a été plusieurs fois abordé dans cette instance et que les prises de position différaient entre communes sur la participation financière à ce service. Il semblerait, après un tour de table, que les positions soient sensiblement restées les mêmes.

Afin d'avoir une réponse officielle sur le sujet, un courrier sera prochainement envoyé par la Commune d'Allonnes aux six autres collectivités. M. HARRAULT précise que la part des communes qui ne participeront pas sera prise en charge par la commune d'Allonnes.

Par ailleurs M. le Président précise que dans ses statuts, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, doit exercer, au lieu et place des communes la compétence supplémentaire suivante : Soutien financier à la création des maisons des services au public. A ce jour, malgré une sollicitation de la Commune d'Allonnes, la CASVL n'a pas daigné répondre favorablement à cette demande. Une aide de l'Agglo, comme elle le fait dans le cadre d'autres compétences comme les piscines, les médiathèques, la musique par exemple, diminuerait sensiblement la participation des communes du Pays Allonnais ; d'autant plus que la MFS n'est pas limitée au périmètre du SIVM.

### Marchés de Producteurs de Pays

En raison de la COVID-19, les marchés de producteurs de pays n'ont pas été organisés en 2020.

Les producteurs sont dans l'attente de pouvoir à nouveau proposer leurs produits locaux et de saison. Aussi, sous réserve de l'accord des services de l'Etat, les délégués acceptent de reconduire l'organisation de ces marchés à partir du 2 mai 2021 en la forme simplifiée. Les producteurs devront apporter leur propre stand, il n'y aura pas de buvette ni de dégustation sur place.

Les dates sont ainsi retenues :

- Brain-sur Allonnes : dimanche 2 mai 2021
- Allonnes : dimanche 23 mai 2021
- Varennes-sur-Loire : dimanche 13 juin 2021
- Neuillé : dimanche 4 juillet 2021
- Villebernier : dimanche 25 juillet 2021
- Vivy : dimanche 5 septembre 2021
- La Breille-les-Pins (sous réserve) : dimanche 26 septembre 2021.

La Chambre d'Agriculture sera informée de cette décision pour pouvoir prévenir les producteurs et organiser ces marchés.

---

#### **Les Restos du Cœur**

M. le Président et Mme Maryvonne NEAU relatent la reprise des permanences des restos du cœur à Allonnes suite à plusieurs réunions organisées avec les bénévoles du territoire et les responsables départementaux et de Saumur.

C'est l'antenne de Saumur qui prépare les colis qui sont ensuite acheminés par les services des communes de Allonnes et Brain-sur-Allonnes, seules communes ayant un véhicule adapté, chaque jeudi au PAMA d'Allonnes pour une distribution par les bénévoles du territoire aux familles nécessiteuses préalablement inscrites.

---

#### **Local d'urgence pour les SDF**

M. HARRAULT indique qu'un local d'urgence à destination des SDF vient d'ouvrir à Allonnes. Il est géré par l'Association Saint Vincent de Paul et le 115 dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

---

#### **Résidence Le Bois Clairay – COVID-19**

M. HARRAULT et Mme BERTRAND font le point sur la situation de la maison de retraite « Résidence Le Bois Clairay » quant aux effets de la COVID-19 sur les pensionnaires et le personnel.

Pour remercier les personnels de l'EHPAD et reconnaître les efforts qu'ils ont consentis pendant cette période difficile qui dure, les délégués décident de faire un geste symbolique en offrant à chaque agent un ballotin de chocolats.

---

*La séance est levée à vingt-et-une heures quarante minutes.*

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 08/04/2021